



**COMMUNE DE GROISY
(Haute-Savoie)**

ARRETE N° 2026AC-009

**Portant réglementation de la circulation
sur la Route du Chenay**

Le Maire de la commune de Groisy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R.411.25,

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

Vu la demande de l'entreprise DTPS – 74570 Groisy, en date du 02/02/2026,

Considérant qu'en raison de travaux de démolition/reconstruction de murs aux abords immédiats de la voie au carrefour avec l'allée du Daudens, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

Article 1

En raison des travaux susvisés, la circulation des véhicules sur la route du Chenay, sera réglementée, **sur la période du mardi 3 au vendredi 20 février 2026.**

Article 2

Sur la période énoncée à l'article 1, la circulation des véhicules sera ponctuellement réglementée par alternat manuel par panneaux B15-C18 ou fermée ponctuellement.

Le chantier sera clos par des barrières de type Heras et la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier et déviée sur le côté opposé.

Article 3

La présignalisation réglementaire, ainsi que la signalisation seront assurées par l'entreprise DTPS – 74570 Groisy, et en accord avec les services techniques de la Commune.

Article 4

Tout accident ou incident survenant à cause ou à l'occasion des travaux, relèvera de la responsabilité de l'entreprise DTPS – 74570 Groisy, dans la mesure où la signalisation dudit chantier viendrait à se trouver défectueuse ou incomplète.

Article 5

1. Madame la Directrice Générale des Services,
2. Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,
3. Monsieur le Directeur de l'entreprise DTPS – 74570 Groisy

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

1. Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Groisy,
2. Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie,
3. Monsieur le Chef de Centre des sapeurs-pompiers de Groisy-Thorens,
4. Monsieur le Président de Grand Annecy Agglomération - 46 avenue des îles - 74007 ANNECY
5. Monsieur le Responsable du CERD de Groisy,

Fait à Groisy, le 2 février 2026

**Le Maire,
Henri CHAUMONTET**

Acte certifié exécutoire :

Affiché le et/ou notifié le – **2 FEV. 2026**

